

DEPARTEMENT DE L'AUBE

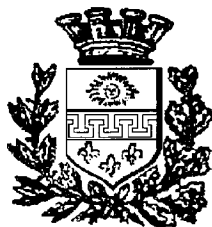
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-108

Date de la convocation
21.05.2026
Date de publication
21.05.2026
Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 28

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**LOCATION-VENTE D'UN BÂTIMENT EN LIEN
AVEC LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ**

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment à vocation de services médicaux et paramédicaux, destiné à répondre aux besoins de l'activité concernée.

Le projet participe au renforcement de l'offre de services au sein du Pôle Santé et au maintien d'activités utiles à la population.

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au Pôle Santé, la commune a sollicité une confirmation écrite de Monsieur Fabrice BRINDANI, gérant des sociétés Ambulances Garnier et Transervices.

Les plans du projet ont été établis par le cabinet SAS ADS Architecture et transmis pour validation au futur occupant.

Le bâtiment projeté prévoit notamment des espaces d'accueil, des bureaux, des vestiaires, des sanitaires, des dégagements et des locaux techniques.

Les aménagements extérieurs intègrent des espaces de stationnement, dont des places adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Par mail du 20 avril 2026, la commune a communiqué les éléments financiers du projet au futur occupant.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 352 206 € HT, hors frais annexes et honoraires restant à la charge de la collectivité.

Le financement envisagé repose sur un crédit-bail d'une durée de 20 ans, au taux de 3,40 %.
L'échéance mensuelle prévisionnelle est estimée à 2 024,60 €.

L'achat du terrain interviendrait à la sortie du crédit-bail, au terme des 20 ans.

Le prix d'acquisition du terrain serait fixé sur la base de l'estimation réalisée par les services du Domaine.

La commune a demandé au futur occupant de confirmer par écrit son accord sur les plans et sur la proposition de crédit-bail.

Par courrier signé, Monsieur Fabrice BRINDANI a expressément validé les plans établis par ADS Architecture, il a également validé la proposition de financement en crédit-bail établie par la mairie de Nogent-sur-Seine.

Cet accord écrit constitue un préalable important avant l'engagement des procédures de marché public.

Il confirme l'adhésion du futur occupant au projet architectural, aux principes financiers et au montage proposé.

La commune peut donc poursuivre l'instruction opérationnelle du dossier sur une base formalisée.

Après en avoir délibéré,

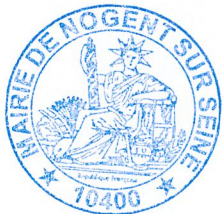
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- établit une location-vente de la parcelle cadastrée section AD numéros 479 d'une surface d'environ 1 498 m² sur laquelle est construite un bâtiment d'environ 100 m² avec une aire de lavage de 31.22 m², au profit de Monsieur Fabrice BRINDANI, gérant des SAS Ambulances Garnier et Transervices sur une durée de 20 ans avec une mensualité de 2 024.60 € ;
- dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- désigne l'Office Notarial de Nogent sur Seine pour procéder à la rédaction des actes ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer les actes notariés et tout document relatif à cette affaire.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN